

Monsieur le Ministre
des Travaux Publics
Claude WISELER
4, bd. FD Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Luxembourg, le 10 juin 2007

Concerne : la sécurité des infrastructures en général et spécifiquement par rapport à la N7

Monsieur le Ministre,

Notre association, qui a aussi comme objectif de collaborer à réduire les dangers sur nos routes, est convaincue qu'une amélioration des infrastructures routières est un pilier important dans une sécurité routière durable et systémique (qui considère l'interaction entre les usagers, leurs véhicules et l'infrastructure) dans notre pays.

Dans plus de 40% des accidents graves où, certes, l'origine est une erreur ou une faute humaine, maintes fois aussi une violation délibérée du code de la route, l'infrastructure joue un rôle prédominant.

Ces « routes qui pardonnent » sont un élément important pour réduire les collisions entraînant des décès et des blessés graves.

Les audits de sécurité sur certains tronçons de notre réseau, s'ils avancent bien, et où des membres, indépendants du gouvernement, sont partenaires, ont déjà avancés.

L'élimination des points noirs, qui se pratique déjà depuis 15 ans dans certains de nos pays voisins, en est un autre garant vital.

Des inspections de la sécurité routière des routes sont un troisième moyen important pour ainsi détecter les dangers potentiels.

« L'utilisation, pour la gestion de l'infrastructure routière existante, du meilleur savoir-faire disponible en matière d'ingénierie de la sécurité permettrait d'économiser de nombreuses vies et d'éviter un grand nombre d'accidents »

(J.BARROT, vice-président de la Commission Européenne)

Nous sommes d'avis que les mesures pour de sécurisation de la N7, avancées à la Chambre des Députés lors de l'heure d'actualité le 19 juin dernier, sont très urgentes.

Depuis la conception et la construction de cette route, les conditions de circulation ont changées et on constate une population toujours croissante ainsi que l'augmentation des frontaliers empruntant ce tronçon dans le nord de notre pays. Pour des raisons de dispersion géographique, les moyens de transports publics sont largement insuffisants, ce qui fait que la voiture individuelle reste le seul moyen de transport pour la population de cette région.

Citation du livre blanc de la Commission Européenne :

«le réseau routier doit assurer une mobilité durable des personnes et des biens, dans les meilleures conditions sociales et de sécurité possibles...»

L'élargissement de certains tronçons accidentogènes à quatre voies séparés par un mur californien serait ici à considérer. Aux endroits où ceci n'est pas réalisable une limitation de vitesse avec surveillance radar (automatique) serait à promouvoir.

La réduction à deux voies serait à proscrire aussi bien pour des raisons de mobilité que de sécurité.

La solution des 2+1 routes avec barrières câbles, à l'instar de la Suède ou du Danemark, ne semble pas la solution idéale dans ce cas précis, bien qu'elle ait fait ses preuves dans ces pays, car le gabarit serait restreint et la sécurité des deux roues motorisées serait mis en danger.

Nous savons que l'insécurité routière est une de vos préoccupations, ce que le Gouvernement a également démontré en signant, le 27 avril dernier, la « Charte Nationale de Sécurité Routière ».

Nous sommes à votre entière disposition pour tout autre renseignement concernant cette prise de position.

Dans l'espoir que notre requête trouve un accueil favorable nous vous prions, Monsieur le Ministre de recevoir l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Jeannot MERSCH
Président

Nico WELTER
Vice-président

Copies à Messieurs les Députés
Aly KAES, Emile CALMES, Camille GIRA, Jean-Pierre KOEPP et Romain SCHNEIDER